

Conseil Communautaire

Délibération n°812026

Mercredi 29 avril 2026 – 16h00



L'an deux mille vingt-six et le 29 avril à 16h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, M. Gilles FLUTET, Mmes Viviane BONFILS, Corinne POLERI, M. Patrick CIROU, Mmes Sylvie THOMAS, Sonia MOKADDEM, MM. Nicolas SEVERAC, Pascal CHABERT, Mme Océane SION, M. Yvan GORONESKOUL, Mme Marie PAPAÏX, M. Jean-Louis MANIEZ, M. Anthony BELIN, Mme Julia PLANE, M. Jean CHARPENTIER, Mmes Dorothee GARCIA, Isabelle AUTIER, MM. Olivier LARCHER, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Sofiane GOUASMI, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, M. David COULOMB, Mme Julie CROIN, MM. Geoffrey SOMMER, Yves QUESADA, Michel BARON, Laurent GARCIA, David JEANJEAN, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Laurent GRASSET représenté par Paulette GOUGEON, M. René HERMABESSIERE représenté par Marie PAPAÏX, Mme Lyliane LACROIX représentée par Viviane BONFILS, M. Stéphane DALLE représenté par Olivier LARCHER, M. Jean-Luc CHADORNE représenté par Marie PELLET-LAPORTE, M. Nicolas GECELE représenté par David COULOMB, Mme Stéphanie GARAND représentée par Yves QUESADA et M. Christophe CALVET représentée Laurent GARCIA.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DE MONTGOLFIER.

Objet : Désignation des représentants de Lunel Agglo au sein du Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue

Monsieur Jérôme Boisson, Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, rappelle que le programme LEADER finance grâce à des fonds européens FEADER des projets privés ou publics qui répondent à la stratégie du PETR. Les actions qui bénéficient de cette aide dédiée à la ruralité sont sélectionnées par un comité représentatif du territoire Vidourle Camargue. Il est constitué d'élus locaux, d'entreprises, d'associations et de membres de la société civile. Les objectifs poursuivis par tous sont un développement économique innovant et durable, un tourisme équilibré et de qualité, la transmission du patrimoine culturel et naturel et enfin l'amélioration du cadre de vie et du lien social. LEADER, par son fonctionnement partenarial, permet aussi de mettre les porteurs de projets en lien avec les réseaux et personnes ressources en local et d'être accompagnés dans le suivi administratif de leurs dossiers et surtout être intégrés dans une démarche de développement local.

Les Groupes d'Action Locale (GAL) ont la charge de l'animation du dispositif européen LEADER dédié au développement rural. Ils sélectionnent et accompagnent des projets locaux qui bénéficieront de l'aide financière FEADER associé. Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue a été retenu (en commission permanence de la Région Occitanie du 9 février) pour porter un GAL sur la période 2023/2027 et se voit décerner pour cela une dotation de 1 496 491 €.

La gouvernance du GAL, le comité de programmation, est composé d'un collègue d'élus (8 voix), de représentants consulaires (4 voix), d'associations (5 voix) et de la société civile (3 sièges).

Dans le cadre du renouvellement de la gouvernance locale, la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo est amenée à identifier ses représentants pour poursuivre la programmation de la période 2023-2027.

Il est précisé que toute candidature pourra être enregistrée jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Monsieur le Président propose au conseil de désigner les représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue.

Concernant l'élection du représentant titulaire :

Candidat du Président :

- David JEANJEAN

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260513-812026-DE

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **monsieur le Président** propose au conseil de procéder à la désignation du représentant de Lunel Agglo au sein du Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue.

Monsieur le Président propose au conseil de procéder à la désignation du représentant de Lunel Agglo au sein du Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de Lunel Agglo au sein du Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur David JEANJEAN** en tant que représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo afin de siéger au comité de programmation du GAL Vidourle Camargue, d'examiner les dossiers de demande de subvention, de noter la pertinence des projets vis-à-vis de la stratégie du GAL et d'attribuer les subventions européennes FEADER, et le déclare immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du représentant suppléant :

Candidat du Président :

- Denis DEVRIENDT

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **monsieur le Président** propose au conseil de procéder à la désignation du représentant de Lunel Agglo au sein du Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue.

Monsieur le Président propose au conseil de procéder à la désignation du représentant de Lunel Agglo au sein du Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de Lunel Agglo au sein du Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur Denis DEVRIENDT** en tant que représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo afin de siéger au comité de programmation du GAL Vidourle Camargue, d'examiner les dossiers de demande de subvention, de noter la pertinence des projets vis-à-vis de la stratégie du GAL et d'attribuer les subventions européennes FEADER, et le déclare immédiatement installé dans ses fonctions.

Conformément aux votes, les représentants de Lunel Agglo au sein Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue sont les suivants :

Titulaire

Suppléant

David JEANJEAN

Denis DEVRIENDT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo

POUR EXTRAIT CONFORME

Isabelle DE MONTGOLFIER
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le
Publication du

13/05/26



Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260513-812026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex